

Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre la femme

Mme Yakin Ertürk demain à Alger

El moudjahid :20/01/2007.

Mme Yakin Ertürk, rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre la femme, effectuera à partir de demain une visite en Algérie accompagnée d'une délégation onusienne à l'invitation de la ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine, Mme Nouara Saâdia Djaâffar.

Lors de cette visite qui durera jusqu'au 1er février, la responsable onusienne aura des entretiens avec des responsables et des représentants de la société civile, a indiqué un communiqué du ministère.

Depuis son installation en août 2003 par le président de la commission des Droits de l'homme, le rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre la femme a effectué des visites à 11 pays.

La violence contre la femme, phénomène mondial en progression, a été le thème de plusieurs conférences et réunions internationales depuis les années soixante-dix à l'instar des conférences organisées au Mexique (1975) et à Copenhague (1980).

Une convention internationale visant l'éradication de toute forme de discrimination contre la femme a été promulguée en 1979.

Violence contre les femmes

La rapporteuse spéciale de l'ONU, aujourd'hui à Alger

Par : [Souhila Hammadi](#)

Liberté : 21/01/2007.

La rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes, Yakin Ertürk, arrive aujourd'hui à Alger, pour une visite officielle d'une dizaine de jours (du 21 janvier au 1er février). C'est sur invitation de la ministre déléguée chargée de la Famille, Mme Nouara Saadia Djaâfar, que Mme Yakin Ertürk et ses accompagnateurs sont venus s'enquérir de la situation des femmes dans notre pays. "Pour les autorités algériennes, la violence contre les femmes n'est pas un tabou. Nous travaillons sur le phénomène depuis plus d'un an et demi. À partir de février, nous lancerons une stratégie nationale pour la prise en charge de cette forme de violence", nous a déclaré hier la ministre qui s'entretiendra une première fois avec Mme Ertürk lundi matin. À ce titre, un programme chargé est planifié pour le séjour de la délégation onusienne. Elle devrait, en premier lieu, rencontrer des membres du gouvernement et sera reçue certainement par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Elle a inscrit, également à son agenda, des réunions avec des représentants d'organisations non gouvernementales, dont des associations de femmes, et aussi de la société civile.

Mme Yarkin Ertürk a émis le vœu de visiter des foyers pour femmes en détresse, dans la capitale, à Constantine et à Oran. Elle a prévu de recueillir, mardi en fin d'après-midi, les témoignages de femmes, souffrant de violence conjugale, au Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF). Selon Mme Nadia Aït Zai, l'occasion sera saisie pour exposer à la rapporteuse de l'Onu le processus de travail, engagé par ce centre avec les institutions de l'État, sur la prise en charge de la violence contre les femmes.

Les propositions, contenues dans ledit document, sont inspirées des résultats d'une étude menée conjointement avec le département de la Santé et de la Population, de 9 900 dossiers de maltraitance conjugale, fournis par le ministère de la Justice, la direction de la Sûreté nationale et les centres d'écoute. "Nous demandons, notamment l'introduction, dans le code pénal, des sanctions lourdes contre les conjoints qui se rendent coupables de violences contre leurs femmes", nous a précisé Mme Aït Zai. Vendredi prochain, c'est au tour des animatrices de l'association Bnat Fadhma n'Soumer de présenter, à Mme Ertürk, des victimes du terrorisme et des femmes qui défendent les droits de l'Homme dans la Mitidja. Depuis sa nomination, en août 2003 par le président de la Commission des droits de l'Homme, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre la femme a effectué des visites dans 11 pays. Elle se rendra, après son séjour en Algérie, au Mexique à partir du 20 février prochain.

Souhila H.

Visite de la rapporteuse spéciale de l'Onu sur la violence contre les femmes

Mme Ertürk rencontre les associations féminines

Par : [Souhila Hammadi](#)

Liberté : 25/01/2007.

L'envoyée spéciale des Nations Unies dit s'intéresser au statut de la femme algérienne, et plus particulièrement aux violences dont elles souffrent.

Après avoir rencontré, durant les trois premiers jours de sa visite en Algérie, des membres du gouvernement dont son hôte, la ministre déléguée chargée de la Famille, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes, Mme Yakin Ertürk, a entendu, mardi en fin d'après-midi, au Centre d'information et de documentation sur les droits des enfants et des femmes (Ciddef), la version de 13 associations, investies dans la défense des droits des femmes. Des représentantes du Ciddef, du Réseau Wassila, de RAFD, de Djazaïrouna, de Femmes en communication, du Collectif femmes du MDS et de l'UGTA, ainsi que de Bnet Fadhma n'Soumer se sont relayées pour apporter leurs témoignages sur la réalité du vécu de l'Algérienne et contredire, par là même, les thèses des autorités nationales sur la prise en charge effective des victimes des violences conjugales ou autres et sur la promotion des droits féminins. Avant de donner la parole à ses interlocutrices, Mme Ertürk a précisé que sa visite était programmée pour le mois de janvier 2006, mais que le gouvernement algérien l'a reportée pour diverses raisons. Elle a dit s'intéresser au statut de la femme algérienne, avec un accent particulier sur les formes de violences qu'elle subit. Tour à tour, les animatrices du mouvement associatif féminin ont tenté de redessiner les contours d'une situation assez complexe. Soumia Salhi, de la commission femmes de l'UGTA, a évoqué le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Elle a affirmé que les victimes éprouvent beaucoup de difficultés et de contraintes à dénoncer leurs bourreaux, malgré le fait que l'acte lui-même a été criminalisé par un article introduit récemment dans le code pénal. Le viol, par contre, n'est pas encore clairement qualifié dans les lois algériennes. Les victimes des violences sexuelles ne sont donc pas reconnues en tant que telles, soulignent les militantes de la cause féminine, présentes hier au Ciddef. L'affaire des femmes violentées à Hassi-Messaoud est citée en exemple. Naturellement, elles ont, à l'unanimité, relevé que la Constitution institue, sans ambiguïté, l'égalité entre les deux sexes. Un droit dénié par certains articles du code de la famille. Mme Yakin Ertürk a alors rétorqué que les nouvelles dispositions de la loi de 1984 et du code de la nationalité, en février 2006, sont pourtant perçues de manière positive par les institutions internationales. Leurs interlocutrices lui ont répondu que des amendements intéressants ont été certes apportés au code de la famille. Mais ils ne sont pas appliqués dans la réalité. D'autre part, les dispositions litigieuses, telles que la polygamie et le tutorat imposé aux femmes au-delà de leur majorité, sont maintenues en état. "Le code de la famille révisé n'a pas amélioré la situation de la femme algérienne. Il faut qu'il soit purement et simplement abrogé", revendique-t-on. Les porte-parole des associations féminines ont rappelé que l'État algérien a ratifié la Convention internationale sur l'abolition de toute forme de discrimination à l'encontre des femmes, mais avec des réserves. "C'est inconstitutionnel. Malheureusement, nous n'avons pas qualité de saisir le Conseil constitutionnel, à ce propos", a indiqué un membre de RAFD. Chérifa Kheddar, présidente de Djazaïrouna, a parlé du certificat de virginité, exigé à la future mariée, par des agents de l'administration communale, notamment à Blida et Chlef. "Pourtant, le gouvernement a clairement instruit de ne demander aux futurs époux que le bilan médical, tel que le stipule un article du code de la famille", a-t-elle reconnu. Elle a dénoncé aussi le refus des autorités municipales d'inscrire à l'état civil des bébés nés moins de six mois après l'enregistrement du mariage de leurs parents. Plusieurs intervenantes ont exposé les contraintes financières auxquelles sont confrontées les

associations défendant la cause féminine, non agréées pour la majorité. “Nous ne recevons pas de subventions de l’État. Nous comptons sur des dons d’institutions étrangères. La loi interdit le financement extérieur, sauf autorisation du ministère de l’Intérieur que nous n’avons jamais”, regrette-t-on. “Pourtant, nos charges sont importantes. Nous avons des difficultés à payer nos factures et à assurer le fonctionnement régulier des centres d’écoute”, a affirmé Rafika Medjahed. Une déléguée de l’association Bnet Fadhma n’Soumer a souligné le fait qu’on a l’impression que la violence contre les Algériennes a augmenté, ces dernières années, alors qu’elle est tout simplement davantage dénoncée. Une autre militante a soutenu que finalement la pauvreté et l’analphabétisme sont les grandes causes, aux côtés du machisme des Algériens, de la précarité de la situation des femmes dans notre pays. La rapporteuse spéciale des Nations unies s’est enquis, auprès de ses hôtes, de leur appréciation sur la stratégie nationale de lutte contre la violence contre les femmes, qui sera mise en œuvre par le ministère délégué chargé de la Famille, au début du mois de février prochain. Les avis ont été partagés. Les unes ont affirmé qu’elles n’ont pas été associées à l’élaboration du projet, et qu’elles n’en avaient pas beaucoup d’espoir. D’autres ont préféré attendre l’application de la démarche sur le terrain pour la juger. Mme Yakin Ertürk recueillera ce vendredi, dans la région de la Mitidja, les témoignages des victimes du terrorisme, des femmes vivant dans la misère et des militantes pour les droits humains.

Souhila Hammadi

LA RAPPORTEUSE DE L'ONU SUR LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES **RENCONTRE LES ASSOCIATIONS**

Les femmes violées marginalisées et leurs enfants non scolarisés

Le soir d'Algérie : 28/01/2007.

Violence à l'égard des femmes : il s'agit là d'un épineux dossier que les autorités de notre pays ont bien voulu traiter dans tous ses aspects. Alors que les rencontres sur le sujet se multiplient favorisant les débats entre le mouvement associatif et les pouvoirs publics pour lever le voile sur ce phénomène, les instances internationales de défense des droits de l'homme semblent se mettre également de la partie. Arrivée en Algérie le 21 janvier dernier, la rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la question de la violence à l'égard des femmes, Mme Yakin Ertürk est en quête de toutes les informations lui permettant de rassembler un maximum d'informations sur la situation des droits des femmes en Algérie. Lors de sa rencontre à la fin de la semaine dernière avec les défenseurs des droits humains de l'association Bnet Fathma n'Soumeur, la rapporteuse s'est réunie avec une vingtaine de femmes victimes de terrorisme. Des femmes que le destin a poussées de force entre les mains des terroristes barbares qui les ont violées, torturées et éventrées. De retour au sein de la société, après plusieurs années dans le maquis, ces femmes ne retrouvent plus leurs repères. Traumatisées, marginalisées et livrées à elles-mêmes, en l'absence d'une politique de réinsertion et de leur prise en charge psychologique et sociale, ces victimes se sont réfugiées dans un long mutisme, qui aujourd'hui n'est plus supportable. Trouvant appui auprès des associations qui ont révélé une volonté de leur apporter une assistance sociale et juridique, les femmes violées par les terroristes ont décidé de briser le mur du silence. Surtout pour celles qui ne sont plus seules. Car elles sont nombreuses à descendre du maquis avec des enfants en bas âge. Des enfants qui ont atteint aujourd'hui, voire même dépassé, l'âge de la scolarité. C'est au siège de l'association Bnet Fathma n'Soumeur, que la rapporteuse des droits de l'homme a rencontré quelques-unes. Pour d'abord les écouter, évaluer leur situation et ensuite faire passer leurs doléances à un plus haut niveau de l'Etat algérien et aussi des instances internationales de défense des droits de l'homme. La rapporteuse spéciale de l'ONU s'est également renseignée sur le projet Yadala que l'association Bnet Fathma n'Soumeur a mis en place. Ce projet consiste à assurer un accompagnement juridique et administratif des victimes directes ou indirectes du terrorisme dans huit localités de la Mitidja, à savoir Bougara, Bouinan, Chebli, Meftah, Ouled-Slama (en deux régions), Sidi-Hamed et Larbaâ. Considérant que le projet est en cours en début de chemin, il est toutefois parvenu à déposer 170 dossiers au niveau des différentes juridictions locales, pour la prise en charge des droits des victimes. 250 autres dossiers sont en instance. «Il est si difficile de réunir toutes les pièces nécessaires, quand il s'agit des femmes violées», nous a confié la présidente de l'association, Mme Dalila Zekal. En fait, beaucoup d'entre elles ont dû quitter leurs villages natals pour se réfugier dans des villages voisins. D'autres ont été chassées par les villageois, après l'assassinat de leurs époux et leurs biens ont été spoliés. Plus grave encore, l'association a enregistré plus de 30 enfants en âge d'être scolarisés, qui malheureusement sont privés de ce droit, pour la seule raison qu'ils ne disposent pas de livret de famille, ni d'extrait de naissance. Une procédure est ainsi menée pour les rétablir dans leurs droits. «Nous travaillons avec des écoles qui nous ont fait part de cette difficulté. 30 demandes de scolarisation ont été rejetées dans deux écoles seulement, il reste encore six écoles dans la région qui connaissent la même problématique», a souligné Mme Zekal. En attendant une solution définitive, l'association a mis en place des classes d'initiation pour permettre à ces enfants de lire et écrire. Des guichets juridiques ont été par ailleurs ouverts dans les localités précitées afin de fournir aux victimes tous les renseignements nécessaires pour la mise en marche d'une procédure administrative ou juridique. Ainsi, ce sont tous ces problèmes qui marqueront entre autres le contenu du rapport qui sera rédigé par la rapporteuse des droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes et qui sera transmis à l'ONU. Néanmoins, d'autres rencontres sont prévues à l'issue de cette visite, avec les membres du gouvernement. Mme Yakin Ertürk animera une conférence de presse mercredi prochain pour présenter ses observations préliminaires sur la situation de la violence à l'égard des femmes en Algérie.

Rosa Mansouri

La rapporteuse spéciale dimanche dernier à Constantine :

L'ONU piste la violence à l'égard des femmes en Algérie

Le jeune indépendant : 30/01/2007.

par S.B

La rapporteuse spéciale de la commission des droits de l'homme chargée du dossier de la violence à l'égard des femmes, la Turque Yakin Erturk, donnera demain une conférence de presse à l'hôtel El-Djazair d'Alger. C'est ce qui a été annoncé avant-hier à Constantine lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile.

Yakin Erturk, professeur à l'université d'Istanbul, devra faire le point sur sa mission de dix jours en Algérie sur invitation de la ministre déléguée chargée de la Famille, Nouara Djaâfer. Une mission qui l'amènera à visiter les trois grandes villes du pays, Alger, Oran et Constantine, en quête d'informations précises sur les violences morales et physiques subies par les femmes en Algérie.

La rapporteuse onusienne, qui avait rencontré des officiels constantinois, le wali et le chef de sûreté de wilaya notamment, donnait l'impression de ne pas trop «apprécier» son escale dans la capitale de l'Est, en termes de données chiffrées.

En effet, si elle avait exprimé son émerveillement de se retrouver à Constantine, une terre, a-t-elle ajouté sur un ton de plaisanterie, où vécut un de ses arrière-grands-parents, un certain Ahmed Bey, descendant de la dynastie ottomane, Mme Erturk a toutefois regretté de ne pas disposer de cas précis sur les violences subies par les femmes ajoutant, à cet effet, que «contrairement à d'autres pays qui me transmettent des plaintes individuelles, je n'ai pas reçu ce genre de courriers faisant état de cas de violences à l'égard des femmes en Algérie».

Il aura fallu que le Dr Benharkat, chef de service de la médecine légale au CHU de Constantine, intervienne pour évoquer le cas d'une jeune fille qui s'est suicidée après une relation extra- conjugale vivement condamnée par sa famille, pour que la rapporteuse spéciale se dise intéressée par cette affaire.

Bref, Yakin Erturk, même si elle avait prêté une oreille attentive à ses interlocuteurs, n'avait pas de quoi «étouffer» son rapport, compte tenu, il faut le dire, du caractère «état des lieux» des interventions (divorces, fugues, harcèlements...).

D'autant que la rapporteuse onusienne connaît bien le dossier «Algérie» à travers les données communiquées ordinairement par la LADH au sujet des violences à l'égard des femmes. Le mandat de rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes a été créé en 1994 et est fondé sur les constats relatifs au phénomène de la violence contenu dans la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

L'Algérie étant le douzième pays visité par la professeure Yakin Erturk depuis qu'elle préside cette mission onusienne. S. B.

Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les violences contre les femmes

Mme Ertürk livre ses appréciations aujourd'hui

Par : [Souhila Hammadi](#)

Liberté : 31/01/2007.

Tout au long de son séjour de dix jours en Algérie, onzième pays qu'elle visite depuis sa nomination, l'envoyée spéciale des Nations unies a rencontré des membres du gouvernement, des représentantes d'associations, mais aussi des victimes de violences. La rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes, Mme Yakin Ertürk, anime aujourd'hui à l'hôtel El-Djazaïr une conférence de presse, dans laquelle elle rendra compte de ses appréciations sur la situation des femmes en Algérie, au terme de sa visite qui a débuté le 21 janvier et s'achèvera ce 1er février. L'envoyée spéciale de la commission droits de l'Homme de l'ONU a rencontré, tout au long de son séjour dans notre pays, des membres du gouvernement algérien, dont la ministre-déléguée chargée de la Famille. Mme Nouara Djaffar, première interlocutrice de l'invitée de l'Algérie, a évoqué les différentes études menées, depuis un an et demi, pour connaître le niveau des violences subies par les femmes et établir des statistiques fiables sur le nombre des victimes et leur profil, ainsi que celui de leurs agresseurs. Elle lui a exposé aussi la stratégie nationale de lutte contre toute forme de brutalité contre les Algériennes, et lui a étalé les accomplissements des hautes autorités du pays en la matière, particulièrement dans le domaine législatif (révision du code de la famille et du code de la nationalité en février 2005). D'ailleurs, elle semblait apprécier positivement les amendements apportés à la loi de 1984 (autorité parentale partagée entre les deux conjoints, domicile conjugal accordé systématiquement à l'épouse divorcée qui obtient la garde des enfants...). De bonnes notes attribuées au gouvernement algérien, qui ne sont pas approuvées par les représentantes de treize associations de femmes, qu'elle a rencontrées, mardi dernier, au siège du Ciddef (Centre d'information et de documentation sur l'enfant et la femme). Ces dernières considèrent que le code de la famille révisé n'a pas changé tant que ça la condition féminine en Algérie, qui demeure préoccupante. Elles ont focalisé sur le maintien du tutorat sur la femme majeure et la polygamie. Elles ont, en outre, parlé à Mme Ertürk des difficultés que rencontrent les associations de défense des droits de femmes pour mener à bien leur mission. Vendredi, elle s'est déplacée à Blida, où elle a recueilli les témoignages des victimes du terrorisme, au siège de Djazaïrouna. Le même jour, elle a été l'invitée de l'association Bnat Fatma n'Soumer à Bougara. À ce rendez-vous, elle a eu la possibilité de s'enquérir du vécu des femmes violées, notamment par les terroristes, qui ne bénéficient jusqu'alors d'aucun statut particulier, encore moins d'une prise en charge efficiente en dehors de celle fournie par des organismes non gouvernementaux. Mme Dalila Zekkal, présidente de l'association susmentionnée, lui a présenté, à l'occasion, le projet Yadala, mis en œuvre par son organisation. Ce projet est articulé autour des aides apportées aux femmes dans le domaine juridique. Dans les huit communes de la Mitidja, touchées par la démarche (Bougara, Bouinan, Chebli, Meftah, Ouled-Slama haut et bas, Sidi-Hamed et Larbaâ), plus de 170 dossiers de victimes de terrorisme, qui n'ont pu obtenir leurs droits à cause d'embûches administratives, ont été déposés par les animatrices de Bnat Fatma n'Soumer, auprès des institutions de l'État. Selon Mme Zekkal, il a fallu "un long et patient travail de collecte de données, de témoignages et de documents pour entamer la procédure. Les cas concernent les indemnisations de femmes devenues par les tragiques événements responsables de famille sans ressources, des enfants nés dans les maquis et sans identité civile, ce qui les met à l'écart de toute vie publique, notamment de la scolarisation". Elle a déploré, d'ailleurs, que les obstacles "pour faire aboutir l'enregistrement juridique des cas sont énormes et ne sont pas levés à ce jour". La rapporteuse spéciale de l'ONU s'est rendue, hier, au centre SOS femmes en détresse, pour connaître, cette fois-ci, le sort réservé aux femmes, victimes de violences conjugales.

Souhila H

Mme Yakin Erturk, rapporteuse spéciale des Nations Unies **« La discrimination à l'égard des femmes est une réalité en Algérie »**

El watan : 01/02/2007.

Au terme de sa mission en Algérie, durant une semaine, du 21 au 31 janvier, la rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, a animé, hier, une conférence de presse à l'hôtel El Djazaïr, au cours de laquelle elle a présenté ses premières conclusions.

Après avoir signalé que des rencontres ont eu lieu avec des ministres, des personnalités de l'Etat, des organisations non gouvernementales et des victimes de violence, Mme Yakin Erturk a souligné que le rapport sur les conclusions de son enquête sur la violence faite aux femmes sera présenté dans un délai de six mois au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. La rapporteuse spéciale des Nations unies note avec satisfaction que « selon la charte nationale, tout individu impliqué dans des viols, des massacres collectifs et des attentats à l'explosif dans les lieux publics, crimes sérieux qui ont touché les femmes de manière disproportionnée, ne bénéficiera pas de l'amnistie ». Mais elle relève qu'« à ce jour, la proportion dans laquelle cette disposition de la charte s'est appliquée à des cas individuels demeure insuffisamment cernée ». La conférencière se dit également préoccupée par les dispositions de l'ordonnance de mise en œuvre de la charte nationale qui régit en infraction pénale l'utilisation ou l'instrumentalisation des blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte à l'Etat, ses institutions, ses agents, ou à son image sur le plan international. Elle estime qu'« à ce jour, nul n'a été poursuivi en application de cette disposition, cette norme ambiguë pourrait constituer un obstacle sérieux à la jouissance du droit à la liberté d'expression ». Comme elle suggère que les personnes ayant une opinion différente sur la façon de réaliser la réconciliation, y compris les défenseurs des droits de l'homme, les victimes de la violence terroriste et les familles des disparus doivent pouvoir s'exprimer librement sans faire l'objet de harcèlement ou de menaces. « Un point sur lequel j'ai été rassurée par les autorités algériennes. Personne n'a été condamné », note-t-elle en réponse à une question d'un journaliste. Sur le même chapitre, la rapporteuse des Nations unies se félicite des dispositions de la charte qui prévoient des indemnités. « Toutefois, les épouses et les mères des disparus qui ont souffert de violences émotionnelles durant les années d'incertitude quant au sort de leurs proches continuent de faire état d'entraves bureaucratiques et de retards dans l'obtention des indemnités. Des questions demeurent également s'agissant de l'éventualité et des modalités d'indemnisation des victimes de viols et d'esclavage sexuel durant la décennie noire », signale-t-elle.

Une initiative qui appelle d'autres

Concernant la violence faite par les textes, Mme Yakin Erturk estime que des réformes significatives ont été introduites dans le code de la famille, mais sans pour autant mettre fin aux discriminations. S'agissant des questions touchant à la famille et à l'accès à la propriété, la discrimination contre les femmes perdure, relève-t-elle, précisant que « l'inégalité d'accès à l'héritage les rend particulièrement vulnérables ». Mme Yakin cite, entre autres, le problème lié à la séparation des biens entre les époux établi par le code de la famille. Ce qui constitue, selon elle, quelques préoccupations relatives à la discrimination contre les femmes qui ne « semblent pas être en conformité avec la Constitution algérienne et elles contreviennent aux obligations légales internationales de l'Algérie. Les réformes doivent se poursuivre pour garantir l'autonomie des femmes et l'accès égal au logement et aux sources de revenu », souligne-t-elle. Concernant les réserves de l'Algérie quant à la Convention internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes (CEDAW), la rapporteuse des Nations unies précise que l'article 9 est aujourd'hui caduc en vue de l'adoption du nouveau texte du code de la nationalité. « L'Algérie entend lever la réserve sur l'article 2 (portant définition de la discrimination). L'Algérie entreprendra aussi d'autres réformes », a-t-elle rassurée. A propos des violences faites aux femmes, dont un large travail a été déjà fait par des associations et des institutions publiques, la rapporteuse de l'ONU estime que ce phénomène demeure invisible du fait que les tabous sociaux qui entourent la violence dans la société et le manque de réponse et de soutien institutionnel suffisants aux victimes de violence réduisent les femmes au silence et perpétuent la violence. Elle a, par contre, exprimé sa satisfaction quant à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la violence faite aux femmes par la ministre déléguée auprès du chef de gouvernement, chargée de la Famille et de la Condition féminine. Cette initiative prometteuse constituerait une première étape dans un long processus nécessitant une coopération étroite entre les ministères concernés, les Nations unies et les associations des droits de la femme. En définitive, dira-t-elle, le gouvernement sera évalué sur la base des mesures concrètes qu'il aurait prises pour combattre la violence et l'inégalité entre les sexes qui la sous-tend. Mme Yakin n'a pas manqué de relever parmi les premiers points de ses conclusions que dans un pays riche en ressources comme l'Algérie, la pauvreté est fortement visible et féminisée. Elle plaide pour que ces femmes pauvres, qu'elles soient mères célibataires, divorcées, abandonnées ou nées hors mariage, soient soutenues par l'Etat. Interrogée sur ses principales sources d'information, Mme Yakin a précisé qu'elle a obtenu des informations des différents représentants des institutions de l'Etat, des associations non gouvernementales, de la DGSN (l'enquête réalisée en 2006), du secteur de la santé publique, etc. « Nous avons rencontré un large éventail de la société civile. Je me suis fait une idée d'une manière équilibrée sur la situation », a-t-elle répondu à l'avocate Benbraham qui l'a interpellée. Quant aux femmes violées par les terroristes, la rapporteuse des Nations unies affirme que « leur avenir est incertain. Le gouvernement doit se pencher sur cette question ».

[Djamila Kourta](#)

**CONFERENCE DE PRESSE DE Mme YAKIN ERTURK, RAPPORTEUSE SPECIALE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
L'Algérie doit lever les réserves sur la convention de lutte contre la discrimination**

Le soir d'Algérie : 01/02/2007.

Après dix jours consacrés aux entretiens avec les membres du gouvernement, les représentants d'associations et des collectivités locales, la rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme, aux Nations unies a présenté, hier, à la presse les observations préliminaires sur la situation des violences à l'égard des femmes en Algérie. Un premier rapport qui reste sans surprise puisqu'il ne fait que relater certains constats déjà connus par la société civile algérienne. Mme Yakin Ertürk s'est réservée, en fait, de porter des critiques sur les violations constatées sur le terrain, tout en assurant que ce travail préliminaire n'est qu'à ses débuts. La rapporteuse promet de continuer à recevoir les doléances des femmes algériennes afin de compléter son rapport qui sera présenté devant le Conseil des droits de l'homme dans six mois. Evoquant les textes de lois promulgués dans le cadre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'envoyée spéciale du Conseil des droits de l'homme a exprimé ses préoccupations par rapport à certaines dispositions, notamment l'article 46 qui prévoit des poursuites pénales contre toute personne qui "instrumentalise les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte à l'Etat, ses institutions, ses agents ou à son image sur le plan international". Mme Yakin Ertürk considère cette disposition, qu'elle qualifie d'ambiguë, comme une atteinte à la liberté d'expression et un obstacle sérieux à la jouissance de cette liberté. Selon la conférencière, "les personnes ayant une opinion différente sur la façon de réaliser la réconciliation, que ce soit les défenseurs des droits de l'homme ou les familles des victimes de la violence terroriste doivent pouvoir s'exprimer librement sans faire objet de harcèlement ou de menaces". Cette préoccupation a été signalée aux autorités judiciaires du pays qui n'ont pas trouvé meilleure réponse que de rassurer la rapporteuse spéciale qu'"aucune condamnation n'a été enregistré dans ce sens". Ce point sera par ailleurs soulevé dans le rapport qui sera présenté au Conseil des droits de l'Homme, qui lui adressera des recommandations pour le gouvernement algérien. Invitée à donner ses appréciations sur le code de la famille, la conférencière s'est d'abord félicitée des derniers amendements apportés au code de la nationalité. Cependant, elle reste convaincue de la nécessité pour l'Algérie de lever toutes les réserves émises dans la convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, ratifiée en 1996. La réserve, qui pose encore un véritable problème, selon Mme Yakin Ertürk, est celle qui concerne l'article 16 de la Convention, qui fait que "la femme algérienne, quel que soit son âge, ne peut consentir seule au mariage et qu'elle ne peut divorcer que dans des conditions très contraignantes alors que l'homme peut la répudier sans motif". Les autorités algériennes n'ont pas affiché la volonté de lever cette réserve, comme c'est le cas pour l'article 2 de la convention qui exige de "prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes". L'envoyée spéciale du Conseil des droits de l'homme fait remarquer, cependant, que la discrimination contre les femmes en Algérie perdure. Elle cite entre autres l'inégalité d'accès à l'héritage qui rend d'ailleurs ces femmes de plus en plus vulnérables. Les nouvelles dispositions du code de la famille n'ont pas apporté, en effet, les solutions attendues, notamment pour ce qui est du logement conjugal dont sont déchues les femmes sans enfants et aussi le droit de garde des enfants pour celles qui se remarient. Toutes ces discriminations vont en contradiction avec la Constitution algérienne, a souligné la rapporteuse spéciale. Sans trop s'attarder sur la question, la conférencière n'a pas caché son étonnement et, peut-être, sa déception de trouver, dans un pays, dit-elle, riche en ressources, "que la pauvreté est fortement visible en Algérie et même féminisée". Elle se réfère à toutes ces femmes pauvres qu'elle a rencontrées. Ce sont des mères célibataires, des femmes divorcées, abandonnées ou nées hors mariage. Elles vivent dans la précarité totale, sans revenus, sans protection, ni soutien de l'Etat. "Le fardeau est particulièrement lourd", dit-elle. Mais il n'y a pas que ces femmes. Il y a aussi la catégorie des femmes victimes du terrorisme. "Nous les avons rencontrées, mais que faire?" s'interroge-t-elle. "Nous devons trouver des réponses à cette problématique et l'Etat algérien doit se pencher sur cette catégorie de femmes afin de leur garantir leurs droits." Ces femmes attendent également l'appui des Nations unies pour y trouver justement ces droits !

Rosa Mansouri

Conférence de presse de la rapporteuse de l'Onu sur les violences contre les femmes

“Un rapport sera prêt dans un délai de six mois”

Par : [Souhila Hammadi](#)

Liberté : 01/02/2007.

Lors de la conférence de presse qu'elle a animée hier à l'hôtel El-Djazaïr, la rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur les violences contre les femmes, Mme Yakin Ertürk, semblait s'être bien imprégnée de la condition féminine en Algérie. Avant de se mettre à la disposition des questions des journalistes, elle a tenu à expliquer les objectifs de sa mission et à livrer quelques-unes de ses observations à ce propos.

Le mandat du rapporteur spécial sur la violence contre les femmes date de 1994 sur instigation des pays membres des Nations unies. “Notre mission est comme un mécanisme de contrôle et d'identification des problèmes des femmes en vue de chercher des solutions avec les gouvernements concernés”. Depuis qu'elle assume les charges de cette fonction en 2003, Mme Ertürk a déjà visité 11 pays, dont l'Afghanistan, le Soudan, l'Iran, le Mexique, la Suède et la Hollande. Elle a alors expliqué que les agressions physiques et morales contre les femmes ne sont pas pratiquées uniquement dans les pays du Tiers-Monde, mais aussi dans les sociétés développées.

“La violence à l'égard des femmes est prévalente dans le monde entier”. Elle a indiqué que son prédécesseur a déjà établi un rapport sur le phénomène aux États-Unis. L'Algérie est le 12e État visité par l'expert de l'ONU. “Je présenterai un rapport complet devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur les conclusions de mon enquête (...) dans un délai de six mois”. Elle a précisé que ce rapport ne sera pas une étude purement statistique, mais il rendra compte de la réalité des femmes en Algérie. Elle a reconnu qu'elle n'a pas eu l'opportunité de rencontrer tous les interlocuteurs susceptibles de lui donner des informations utiles à sa mission. Elle a indiqué, néanmoins, qu'elle a entendu des opinions divergentes. Elle est parvenue, de ce fait, à se constituer “une idée relativement équilibrée de ce qui se passe en Algérie”. Elle a rappelé que les États, qui l'ont invitée à enquêter chez eux, montrent une disposition à lutter contre les violences portées à l'encontre des femmes. L'engagement de l'Algérie est, à ce titre, reconnu par l'envoyée spéciale de l'ONU. Elle a affirmé que les autorités du pays ont réussi, en peu d'années, à garantir, pour les filles, l'accès à l'instruction, puis pour les femmes de larges possibilités d'assumer des fonctions importantes dans pratiquement tous les domaines professionnels. Elle a relevé, en outre, que la Constitution algérienne consacre sans ambiguïté l'égalité entre les deux sexes. Une non-discrimination retrouvée dans d'autres lois, comme le code de la nationalité, révisé il y a tout juste deux ans. Il n'en demeure pas moins que la situation de la femme, en Algérie est loin d'être reluisante. Mme Ertürk a noté, en particulier, le difficile vécu des femmes pauvres, des mères célibataires, des divorcées et des analphabètes. Elle s'est dit préoccupée par l'ampleur de la violence conjugale et le harcèlement sexuel en milieu professionnel, dont sont victimes nos concitoyennes. Elle a été notamment étonnée par la résignation des victimes, qui ne déposent que rarement une plainte contre leurs agresseurs, quand il s'agit d'un membre proche de la famille. Il s'avère que les chiffres changent en fonction des organismes, auprès desquels des cas sont rapportés. Les quelque 8 000 dossiers enregistrés par les services de la police sont, a-t-elle noté, bien en deçà des chiffres fournis par le ministère de la Santé, les associations féminines et les centres d'écoute et les refuges pour des femmes en détresse. “La violence domestique demeure invisible en Algérie”, a conclu Mme Yakin Ertürk.

Sur un autre chapitre, la représentante des Nations unies a informé que la disposition de la Charte pour la réconciliation nationale et la paix inhérente à l'érection en infraction pénale, l'utilisation ou l'instrumentalisation des blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte à l'État, ses institutions ou ses agents, l'a énormément inquiétée. “Les autorités algériennes m'ont donné l'assurance que personne n'a été condamné, jusqu'alors, pour ce motif. Il faut rester, néanmoins, vigilants”.

Souhila H.

Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le conseil des droits de l'homme de l'ONU "satisfait"

El moudjahid :01/02/2007.

Le Conseil des droits de l'homme auprès des Nations unies sur la violence contre la femme a exprimé hier à Alger sa "satisfaction" quant à la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, élaborée par la ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine.

Cette stratégie qualifiée d'"initiative prometteuse", constitue "une première étape dans un long processus nécessitant une coopération étroite entre les ministères concernés, les Nations unies et les associations des droits de la femme", a indiqué Mme Yakin Ertürk, rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes, dans une conférence de presse à l'issue de sa mission en Algérie.

Mme Ertürk a noté également "avec satisfaction" la disposition contenue dans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et selon laquelle "tout individu impliqué dans des viols, des massacres collectifs et des attentats à l'explosif dans les lieux publics, crimes sérieux qui ont touché les femmes de manière disproportionnée, ne bénéficiera pas de l'amnistie".

Après s'être "félicitée" que les dispositions de la charte prévoient des indemnisations, elle a rendu hommage aux femmes algériennes qui ont joué un "rôle clé" durant les étapes décisives de l'histoire algérienne, estimant qu'elles "méritent tout le soutien de leur pays dans leur lutte pour accéder pleinement à l'égalité et aux droits humains". L'Algérie s'est "distinguée, a-t-il dit, en garantissant l'accès égal à tous les niveaux d'instruction aux garçons comme aux filles", soulignant que la constitution algérienne "consacre la non discrimination entre hommes et femmes, et exige de l'Etat qu'il garantisse l'égalité des droits et devoirs de tous les citoyens". "De plus, en milieu urbain, les femmes instruites sont largement représentées dans des domaines clés du secteur public", a-t-elle fait constater, citant les cas de la magistrature, la médecine et l'enseignement.

"Toutefois, les femmes restent généralement sous-représentées parmi les décideurs du secteur privé, de l'administration et de la politique", a-t-elle jugé. L'autre problématique soulevée par la représentante de l'ONU est le harcèlement sexuel auquel font face les femmes sur leur lieu de travail.

A ce titre, Mme Ertürk a salué les mesures prises par l'Etat algérien (...) qui a érigé en infraction pénale certaines formes de harcèlement sexuel, ce qui constitue, selon elle, un "premier pas dans la lutte contre ce phénomène". "De plus, des réformes significatives ont été introduites dans le code de la famille, établissant une séparation stricte des biens entre les époux", s'est-elle réjouie.